

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS BOUSSENS du 26 novembre 2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Pascal BAGDIAN	Sous-préfet	Présent
	Dounia ELAID	Cheffe de pôle réglementation et sécurité	Présente
SIRACED PC	Stéphanie MONTOLIU		Présente
SDIS	Jérémy COURTOUX	Adjoint Groupement Sud	Présent
	Clément BESSON	Service opération	Présent
DREAL	Rémy CORTES	Adjoint-chef Uid 31-09	Présent
	Djamila TELLIA	Inspectrice	Présente
	Adrien GABET	Inspecteur	Présent
	Guillaume MORICEAU	Inspecteur	Présent
DREETS			Excusée
DDT			Excusé
collège collectivités			
Mairie de Bouspens	Christian SANS	Maire, titulaire titulaire	Présent
	Joël ROQUEBERT		Présent
Mairie de Mancieux	Monsieur le Maire	Titulaire Adjoint au Maire, titulaire	Absent
	André DUPIN		Présent
Mairie de Roquefort sur Garonne	Jean-Bernard PORTET	Maire, titulaire	Présent
Conseil départemental 31	Le président	Titulaire	Excusé
	Son représentant	Titulaire	Excusée
collège riverains			
SNCF Réseaux		Titulaire Suppléant	Excusé
Protection du biotope de l'île de Bègue		Titulaire	Excusé
Vitesco Technologie France		Titulaire suppléant	Excusé

Riverain		Titulaire	Excusé
collège exploitants			
ANTARGAZ	Caroline CHESNE Frédéric FLEURQUIN, Hervé PEIX	Ingénieure HSE, titulaire Chef de dépôt, titulaire Responsable des dépôts du Sud, suppléant	Présente Présent Présent
BASF	Yannick BASSO Katy JUCHEREAU	Directeur de site, titulaire Responsable HSEQ, titulaire	Présent Présente
Collège salariés			
ANTARGAZ	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	Absent
BASF	Lambert PAYRAU Yoann OUKIL	Ouvrier logistique, titulaire Opérateur, titulaire	Présent Présent

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 22 novembre 2024
- Bilan 2025 – Sociétés ANTARGAZ et BASF
- Modification à venir sur le site ANTARGAZ suite à l'annonce du passage de Seveso seuil haut à seuil bas – présentation faite par l'exploitation
- Bilan 2025 de l'inspection des installations classées
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h30, sous la présidence de M. le sous-préfet de Muret.

L'ordre du jour est présenté et un tour de table est réalisé.

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 22 novembre 2024

Le compte-rendu de la CSS du 22 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

- Bilan 2025 – Sociétés ANTARGAZ et BASF

Le directeur du site BASF présente le bilan 2025. L'activité du site concerne la production d'alcools gras et d'esters méthyliques naturels.

Aucun accident, ni incident n'est à déclarer depuis la dernière CSS. Sept exercices POI (plan d'opération interne) et un exercice ESI (équipier de seconde intervention) par équipe ont été réalisés. Un POI inopiné a été mené en décembre 2024, avec les services de la DREAL. Un exercice PPI a été joué le 18 novembre 2025, mettant notamment en jeu une fuite d'acide chlorhydrique.

4 inspections de la DREAL ont été menées sur l'année, et une dernière est prévue en décembre. Les audits internes, externes et de certifications ont été réalisés.

Les projets liés à la sécurité et à l'environnement accordés les années précédents correspondent au remplacement du système de contrôle commande et le remplacement de capteurs/actionneurs pour assurer la sécurité dans le cadre du process. Les investissements 2025 ont porté sur le remplacement de la centrale de détection gaz polyvalent, la réfection de la détente gaz chaudières

et le remplacement de pompes par une technologie à entraînement magnétique.

Afin de sensibiliser les prestataires extérieurs au sujet de la sécurité, des " petits-déjeuners sécurité" ont été organisés sur l'année avec les entreprises intervenantes.

Mme la responsable sécurité ANTARGAZ demande quels sont les contacts d'urgence pour ANTARGAZ, qui sont intégrés dans le PPI de BASF.

M. le responsable de BASF indique qu'il prend note et communiquera cela à son retour sur le site.

Mme la responsable sécurité du site ANTARGAZ présente le bilan 2025. Elle rappelle les activités du site et l'organisation. Le site comptait 22 collaborateurs en début d'année 2025.

Les faits marquants depuis la dernière CSS sont présentés :

- Janvier 2025 - Annonce interne ANTARGAZ : nouvelle stratégie industrielle

Information des salariés du passage de centre remplisseur à dépôt gazier à Boussens à compter du 1er octobre 2025.

- Avril 2025 - Information officielle de l'administration : lettre du 16 avril 2025 d'ANTARGAZ à la préfecture et aux communes de Boussens, Mancieux et Roquefort.

- **Modification à venir sur le site ANTARGAZ suite à l'annonce du passage de Seveso seuil haut à seuil bas – présentation faite par l'exploitation**

L'activité d'emplissage des bouteilles de gaz a été supprimée au 30 septembre 2025. Les activités de dépôt gazier ont, quant à elles, débuté au 1er octobre 2025 : déchargement en gros porteurs et wagons, 2 réservoirs de propane et la distribution en camion vrac.

Les travaux relatifs à la réduction des activités d'ANTARGAZ a mené à l'inertage de 2 réservoirs de Butane, la mise en chômage temporaire de 2 réservoirs de Propane, en vue de ne conserver que 2 réservoirs de Propane à l'avenir. L'activité d'emplissage et de stockage de bouteilles de gaz est en cours de suppression. Courant du printemps 2026, l'activité de déchargement par wagons disparaîtra. Le site compte, à ce jour, 5 collaborateurs.

L'Étude De Dangers a été mise à jour et transmise à la DREAL le 3 juillet 2025. Cette dernière est amenée à être modifiée, compte tenu de la réorganisation du site. Concernant les documents de gestion de crise : le PPI est en cours de révision quinquennale et un exercice POI est prévu le 4 décembre 2025. Des exercices mensuels sont réalisés avec des thèmes particuliers à chaque fois.

Les évènements notables déclarés sont présentés avec 2 accidents, 2 presque accidents et 3 anomalies.

Depuis la dernière CSS, le site a eu 2 audits externes et 1 inspection de la DREAL.

A partir de janvier 2026, le site sera dans une nouvelle phase d'exploitation, les nouvelles conditions d'exploitation seront connues et pourront être prises en compte dans la mise à jour de l'Étude De Dangers.

Un plan du dépôt actuel est diffusé (*page 13 de la présentation de l'exploitant*).

M. le maire de Boussens souhaite faire une observation de la part de la mairie. Il indique avoir appris cette modification du site et l'arrêt de certaines activités par bruit de couloir. Il indique être surpris. De plus, durant 10 ans, les communes ont travaillé sur le PPRT, en créant des contraintes pour les riverains. D'énormes dépenses ont été engagées pour les travaux prescrits par ce PPRT. Il dit ne pas accepter d'avoir engagé au nom de la commune, des milliers d'euros pour un site qui va fermer. Il indique attendre une réponse de l'exploitant.

M. le Maire de Roquefort souligne que les communes n'ont pas été informées. Les informations

présentées à l'instant par l'exploitant concernant l'envoi d'une lettre aux communes est donc erronée. De plus, il n'a pas été informé du départ de M. Mouchard, ni de l'arrivée de son successeur. Enfin, la commune a encore des dépenses à réaliser quant au PPRT, il souhaite donc avoir plus d'informations à ce sujet.

M. le représentant de la mairie de Mancieux souligne que plusieurs fonciers ont été impactés, les travaux ont été réalisés. Le compte de consignation est soldé. Le PPRT se termine cette année.

M. le maire de Boussens indique que la commune est impactée financièrement. Il aurait souhaité une prise de contact du directeur de la société ANTARGAZ.

Mme la responsable sécurité ANTARGAZ répond à ces interrogations. Les décisions sont prises au siège ANTARGAZ et non sur le site de Boussens. L'activité du site est en cours de réduction mais le site ne ferme pas, les risques sont toujours existants, avec une classification Seveso.

Elle souligne que par ailleurs, d'autres sites ANTARGAZ ont fermé intégralement. L'objectif est d'adapter l'activité gazière au marché actuel, et de la maintenir bien que le gaz n'a pas bonne presse.

Elle tient à s'excuser quant à la manière dont la communication ANTARGAZ a été faite. La gestion du personnel sur site a été un pilier prioritaire à gérer dans le cadre de cette réorganisation.

M. le sous-préfet rejoint M. le maire de Boussens quant au manque de communication avec les communes. Les perspectives précédemment données n'étant plus les mêmes, une prise de contact de la direction est nécessaire envers les partenaires locaux.

- **Bilan 2025 de l'inspection des installations classées**

L'inspecteur de la DREAL présente le bilan d'inspection de la société ANTARGAZ.

Une visite d'inspection a été réalisée le 11 avril 2025, avec pour thème les premiers prélèvements environnementaux. Les évolutions réglementaires apportées suite à l'accident survenu à Rouen en 2019 imposent des prélèvements environnementaux à réaliser au plus tôt après le début d'un incendie, à l'intérieur et à l'extérieur du site, pour qualifier les émissions dans les zones impactées, ou supposées l'être, par l'évènement.

Le bilan fait constat de 2 non-conformités sur 6 points contrôlés. Une demande de compléments a été faite concernant la liste des produits de décomposition en cas d'incendie et son intégration dans l'EDD. L'exploitant a remis ses réponses aux services de la DREAL le 5 août 2025.

Suite à la baisse d'activité prévue au 1^{er} octobre 2025, un courrier a été envoyé par ANTARGAZ le 5 mai 2025, afin de réduire son activité, ce qui pourrait réduire les risques du site et le faire basculer du seuil Seveso haut à bas.

La procédure à venir est présentée par M. Cortes de la DREAL. Un porter à connaissance et une étude de dangers sont attendus de la part de l'exploitant. Le code de l'environnement prévoit une consultation du public, qui aura lieu via internet.

Concernant le PPRT, ce dernier existe toujours. Une décision sera proposée le temps venu. Il suggère à ce jour d'attendre avant de démolir les bâtiments.

Une vigilance est à apporter sur le squat de ces maisons vides, qui sont en attente de démolition.

M. le Maire de Roquefort suspend donc la démolition de ces maisons. Il se dit peiné d'avoir obligé les personnes vivant dans ces maisons à partir, qui ne seront probablement pas démolies.

L'inspectrice de la DREAL présente le bilan d'inspection de la société BASF.

Quatre visites d'inspection ont eu lieu depuis la dernière CSS :

1. Une inspection a été réalisée le 31 mars 2025, sur le thème des mousses anti-incendie. Aucune non-conformité n'a été constatée. Le site dispose d'un émulseur, sans fluor depuis 2010.
2. Une visite d'inspection portait sur les inondations et a permis d'aborder les mesures prises suite aux intempéries survenues du 09 au 12 janvier 2022.
3. Une inspection a eu lieu le 16 juillet 2025, avec pour thème la sobriété hydrique. Aucune non-conformité n'a été relevée.
4. Une inspection a été réalisée le jour de la CSS sur le thème du plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) . Le rapport est en cours de rédaction.

Deux modifications des activités ont été portées à la connaissance de l'inspection des installations classées :

- 1 dossier de porter à connaissance a été émis le 01 décembre 2024, portant sur la transformation de l'atelier polyvalent. L'inspection des installations classées a considéré que ces modifications ne sont pas substantielles.
- 1 dossier de porter à connaissance a été émis le 04 juillet 2025, portant sur l'arrêt de production de l'atelier stérols et l'arrêt d'un groupe électrogène. L'inspection des installations classées a considéré que ces modifications ne sont pas substantielles.

La notice de réexamen de l'Étude Des Dangers a été reçue le 14 mars 2024. Une demande de compléments a été adressée à l'exploitant le 11 juillet 2025. La DREAL attend la réponse de l'exploitant.

Aucune question n'est soulevée.

La représentante du SIRACEDPC réalise un bilan à chaud de l'exercice PPI joué la semaine passée, avec quelques points à améliorer. La révision du PPI touche à sa fin. Pour ces deux exploitants, rien n'est à signaler.

M. le sous-préfet demande, dans le cadre du PPI, si LINDE est prévenu.

- **Questions diverses**

M. le représentant de la mairie de Roquefort demande à ce qu'un courrier lui soit envoyé de la part de la DREAL ou de la préfecture concernant la suspension de la démolition des maisons.

M. Cortes indique qu'un courriel lui sera envoyé.

La séance est levée à 16h00.

Le sous-préfet de Muret



Pascal BAGDIAN